

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÛRETÉ ET
DES SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET
AUTRES MANIFESTATIONS SPORTIVES (STCE n° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

30 novembre 2023

T-S4(2023)37

RAPPORT DE SUIVI
DE LA CONVENTION DE SAINT-DENIS

SAISON 2021-2022 / ANNÉE 2022

Résumé

Adoptée par le Comité par procédure écrite le 30 novembre 2023

1. Vue d'ensemble

La Convention de Saint-Denis vise à promouvoir une approche intégrée pluri-institutionnelle en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des matches de football et autres événements sportifs, et à fournir des normes basées sur les normes les plus élevées en matière de sécurité, de sûreté et de services développées à travers l'Europe. Elle encourage également la coopération entre tous les acteurs publics et privés concernés, y compris les supporters et les communautés locales.

L'idée générale du suivi est de caractériser l'état de conformité avec chaque disposition et norme de la Convention, en cherchant à comprendre :

- (i) s'il existe des différences dans le degré de respect des dispositions/normes, et identifier les dispositions/normes les plus respectées et les moins respectées ;
- (ii) le stade de mise en œuvre des dispositions/normes (plus avancé ou plus tardif) des différents pays ; et
- iii) les dispositions/normes et les pays qui requièrent une plus grande attention de la part du Comité.

On peut comprendre que l'adoption progressive et généralisée des exigences de la Convention de Saint-Denis correspond à un changement social qui exprime le renforcement de la capacité de prévention institutionnelle et situationnelle des événements perturbateurs qui mettent en péril le sport. Cette voie s'oppose donc aux transformations négatives qui expliquent la nécessité d'une convention comme celle de Saint-Denis et qui conduisent à sa mise en œuvre.

Les résultats du questionnaire de suivi ne doivent en aucun cas être interprétés comme une forme de classement des niveaux de conformité, car l'objectif principal est d'aider les États à mieux mettre en œuvre la Convention.

En ce qui concerne l'édition 2022 du questionnaire de suivi, il convient de souligner le suivant :

1. il résume les procédures adoptées pour la collecte des informations, caractérise l'instrument de collecte des données adopté (substantiellement différent des précédents) et l'ensemble des données constituées à partir des variables du questionnaire (36 questions au total).
2. Les données ont été collectées du 23 novembre 2022 à la fin février 2023, une longue période justifiée par le déroulement de la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022 et la reconnaissance du fait que de nouvelles données étaient demandées et devaient être collectées.
3. Le questionnaire pouvait être rempli en ligne (86,7 %) ou sur papier (13,3 %) - dans les deux cas, en anglais ou en français, au choix.
4. Toutes ces procédures ont permis d'obtenir un ensemble de données quantitatives et un corpus d'informations très riche (sur la législation, les bonnes pratiques et les projets, entre autres).
5. 21 États parties et 9 États observateurs ont participé et ont ainsi permis d'atteindre les objectifs de ce questionnaire.

6. Les répondants étaient principalement des responsables du point national d'information sur le football (PNIF) dans leur pays.
7. La plupart des répondants (63,3%) ont choisi la saison de football 2021/2022 comme période concernée, et 1/3 (36,7%) l'année 2022.

2. Principales questions

Le rapport du questionnaire de suivi couvre les points suivants :

- SOUS-TITRE A - Informations sur le pays et le répondant, y compris le profil du PNIF ;
- SOUS-TITRE B - Convention de Saint-Denis : l'état d'avancement dans chaque pays ;
- SOUS-TITRE C - Statistiques et chiffres sur les incidents et les décisions judiciaires ; et
- SOUS-TITRE D - Bonnes pratiques, nouvelle législation, défis et commentaires.

Des indicateurs ont été produits pour chacun de ces thèmes, complétés par une description exhaustive des réponses obtenues aux questions ouvertes et, dans certains cas, par une comparaison avec les résultats de l'année précédente :

- La performance des répondants au questionnaire de suivi 2022 ;
- L'approche intégrée pluri-institutionnelle de la Convention ;
- Évaluation des trois risques identifiés dans la Convention ;
- Évaluation de la situation à l'intérieur et à l'extérieur des stades ;
- Renforcement des capacités et modes d'action sociale pour prévenir et protéger ;
- Stratégies et opérations policières ;
- Prévention et sanction des comportements délinquants ; et
- Coopération internationale et PNIF.

3. Principaux résultats

Pour évaluer le niveau actuel de mise en œuvre de la Convention de Saint-Denis par les États, le rapport de suivi présente les principaux résultats selon deux types de critères : l'"indice de conformité", qui mesure le niveau de respect de la Convention, et le "degré de consensualité", qui mesure le niveau de convergence des États sur le même type de réponse pour chaque question.

3.1. L'indice de conformité avec la Convention de Saint-Denis

L'indice de conformité avec la Convention de Saint-Denis mesure le degré de mise en œuvre des dispositions de la Convention. Le respect de toutes les recommandations signalées dans le questionnaire correspond à une

valeur de 100 (c'est-à-dire le maximum). La valeur moyenne a été de 79,2, avec un niveau de convergence de 90%¹. Bien que ce chiffre moyen soit supérieur à celui de l'année précédente (72,5) et puisse illustrer une tendance à la réalisation des dispositions/normes de la Convention, il convient d'être prudent lors d'une comparaison directe entre les deux chiffres.

Les résultats indiquent également qu'il existe encore une marge de progression vers le respect de la Convention.

3.2. Degré de consensualité

L'une des options possibles pour caractériser les données obtenues consiste à mettre à disposition les données qui, pour chaque question, méritent un large consensus parmi les pays en ce qui concerne l'évaluation des différents articles de la Convention. Il s'agit de la convergence des réponses concernant le respect de la Convention et/ou le stade de mise en œuvre des dispositions/normes.

Il a été considéré que les réponses majoritaires, dans chaque question, correspondant à des pourcentages égaux ou supérieurs à $\frac{2}{3}$ (66%), pouvaient être considérées comme consensuelles, et donc aider à construire un profil de cet ensemble. Pour 17 des 23 points du questionnaire, le degré de consensus a varié entre 66,7% et 100%, ce qui représente une convergence remarquable entre les pays dans leur évaluation et leur progrès vers les dispositions de la Convention.

3.3. Événements perturbateurs (incidents et arrestations)

Le football est sans aucun doute le phénomène sportif qui attire le plus grand nombre de supporters, nécessite une action policière plus complexe en termes de prévention situationnelle et génère davantage de troubles (par exemple, des confrontations et des arrestations). Bien qu'il y ait des différences notables entre les pays, il existe un schéma commun qui permet de penser que les incidents signalés dans le cadre du football (à l'intérieur et à l'extérieur des enceintes sportives) varient également beaucoup entre les différents niveaux de compétition (lors des matches de football professionnel). Les "comportements violents" et "l'utilisation d'engins pyrotechniques" représentent 53% des incidents signalés.

Les (sept) différents types d'incidents pris en considération établissent de fortes corrélations entre eux, ce qui signifie que le comportement antisocial est génératif et multidimensionnel, contribuant tous au même risque de perturbation autour des compétitions européennes.

Le nombre d'arrestations, en particulier dans les ligues de football de haut niveau, est considérable et peut être considéré comme un problème croissant lors de l'organisation d'événements sportifs.

4. Remarques finales

L'analyse approfondie de l'indice de conformité et du degré de consensus est un outil pertinent pour permettre au Comité de Saint-Denis, par l'intermédiaire de son groupe consultatif sur le suivi, d'identifier les thèmes

¹ Le niveau de convergence correspond à la valeur inverse du coefficient de variation. Ainsi, un niveau de convergence de 90% signifie que la variation des réponses obtenues n'est que de 10%, ce qui peut être considéré comme une très grande convergence.

prioritaires de ses futurs travaux, couvrant chacun de ses quatre principaux domaines d'activité : l'établissement de normes, le suivi, l'assistance technique et la coopération internationale, l'objectif final étant d'aider les États à mettre en œuvre efficacement les dispositions/normes de la Convention de Saint-Denis.

Les changements sociaux qui se manifestent dans les sociétés contemporaines posent de nouveaux défis aux entités et aux parties prenantes responsables de l'organisation de grands événements, qu'ils soient publics ou privés (mais dans les deux cas, ils nécessitent toujours une certaine réglementation). Ces transformations résultent de l'évolution des conditions dans lesquelles les événements se déroulent, sans oublier que leur propre signification et leur valeur symbolique changent également, mais ont un impact évident sur le comportement des individus et des groupes dans l'espace public, en particulier lors d'événements de masse, sportifs ou autres.

Les défis liés à la sécurité des personnes, à la sauvegarde des biens (infrastructures, équipements) et à la préservation de l'espace public, semi-public et privé figurent parmi les principales préoccupations.

Dans ce questionnaire, les différences perçues entre les États parties et les États observateurs n'étaient pas aussi évidentes que l'année précédente, ce que nous interprétons comme le résultat de changements au ralenti qui sont en cours, mais qui vont tous dans la même direction. Dans un sens, ce que l'on perçoit, c'est que les pays semblent faire face à des défis de plus en plus identiques et ont une approche de plus en plus commune pour les relever.

Même si les informations sont lacunaires, la réalité est complexe au vu du nombre et du type d'incidents signalés, ainsi que du nombre d'arrestations effectuées. Le football est de loin le sport le plus problématique, mais il y a des signes inquiétants dans d'autres sports.

En d'autres termes, les progrès réalisés en termes de législation, de capacité à organiser des événements sportifs, d'avancées technologiques dans le domaine, ne permettent pas de considérer que le problème de la sécurité et de la sûreté des événements sportifs de masse est résolu, loin de là. En 2022, tant en Europe que dans le reste du monde, les événements ont été trop nombreux et trop graves.